

# La Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens

Inspection des Finances



Cellule Audit  
Fonds européens

## Rapport d'activités | 2021

FEDER-FSE



UNION EUROPEENNE



Wallonie

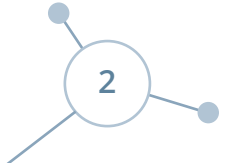


FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Francophones  
Bruxelles

L'UNION EUROPÉENNE ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

## La Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF)

Avenue Prince de Liège, 133 (3<sup>e</sup> étage) 5100 Namur (Belgique)

info@caif.wallonie.be

### Éditeur responsable :

Geneviève DEMARCHE

Inspectrice des finances

### Supervision :

Jacques MOISSE

Inspecteur général, SPW Secrétariat général / SPW Support / Département de la Communication

### Rédaction :

Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF)

### Ligne éditoriale :

Jacques MOISSE

Inspecteur général, SPW Secrétariat général / SPW Support / Département de la Communication

### Conception graphique:

SPW Secrétariat général / SPW Support / Département de la Communication / Direction de l'Identité et de la Production

### Visuel de couverture :

Fotolia

### Diffusion :

Gouvernement wallon, Gouvernement de la Communauté française, Collège de la COCOF, fonctionnaires dirigeants du Service public de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Corps interfédéral de l'Inspection des finances

### ISSN :

2795-8345(N)

Publication gratuite. Toute reproduction totale ou partielle nécessite l'autorisation de l'éditeur responsable.

# ÉDITORIAL

## 2021 : RENOUER DES LIENS SOCIAUX AU BUREAU ET RELEVER LE DEFI D'UNE NOUVELLE MISSION : L'AUDIT DE LA FACILITE POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE

L'année 2021 s'est caractérisée par le retour partiel au bureau, variant au fil des nouvelles de la pandémie. Se retrouver en présentiel n'a pas toujours été facile ou souhaité s'il en est. Et pourtant, nous avons échangé de grands sourires en se voyant le matin et nous n'avons jamais autant ri en partageant à nouveau notre repas de midi. Le retour au bureau a dû être progressif, l'intérêt de collaborer au bureau a dû être expliqué. Il a fallu convaincre. Mais, comme toujours, la CAIF a pu s'adapter et évoluer. Les réunions se sont tenues parfois de manière hybride, comme le montre la photo de service : certains en présentiel et d'autres en distanciel. Les échanges informels sur les missions des uns et des autres ont montré leur intérêt de mutualiser nos savoirs. Je remercie sincèrement mes collaborateurs pour leur compréhension et je les félicite pour la qualité de leur travail.

En 2021, une nouvelle mission a également été confiée à la CAIF : l'audit de la Facilité pour la reprise et la résilience, plus communément appelé le Plan de relance. Dès le mois de mars, le Corps interfédéral de l'Inspection des finances a été contacté par les autorités gouvernementales des différents niveaux de pouvoir afin de lui confier l'audit du Plan de relance national, alors en préparation. Aussi, la **CAIF est désignée pour l'audit de la partie relative à la Wallonie et à la Communauté française du Plan belge de relance**. 4 nouveaux collaborateurs doivent être engagés pour réaliser cette mission.

L'audit de la Facilité pour la reprise et la résilience est intéressant à plusieurs titres : il relève de la gestion directe de la Commission européenne alors que les fonds européens jusqu'alors audités par la CAIF relèvent de la gestion partagée avec l'Etat membre. Ensuite, les paiements de la Commission européenne seront effectués sur base de l'atteinte de jalons et de cibles définis



dans la décision des instances européennes et non plus sur la validation de dépenses. Nouveaux termes, nouvelle manière de travailler et d'auditer. Tout est à créer et c'est un beau défi ! La CAIF doit se renouveler et une stratégie d'audit adaptée a été rédigée dès mai 2021.

En termes de ressources humaines, l'année 2021 a vu, avec bonheur, l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs, auditeurs-juristes. Cela a permis à la CAIF de reconstituer presque l'entièreté de l'équipe, un poste de remplacement étant encore à pourvoir. Par ailleurs, les agents de la CAIF qui, jusqu'alors provenaient du Service public de Wallonie (9 agents) et du Ministère de la Communauté française (2 agents), ont été transférés au Service commun d'audit entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des stratégies d'audit 2014-2020. Le programme de travail a été chargé et les travaux se sont intensifiés en vue de couvrir tous les domaines d'activités avant la clôture prévue le 15 février 2025.

Les travaux relatifs aux programmes FEDER et FSE 2021-2027 se sont concrétisés par la remise d'évaluations sur des propositions de coûts simplifiés.

Enfin, le Gouvernement wallon a discuté d'un nouvel arrêté qui règlera le fonctionnement de la CAIF. Il est entré en vigueur début 2022.

Le rapport annuel donne un aperçu de nos activités, missions et reportages pour les programmes dont nous avons la responsabilité en termes d'audit.

Notre objectif reste d'adresser des recommandations pertinentes et d'apporter une plus-value aux systèmes de gestion et de contrôle dans le souci d'une amélioration continue. Sur suggestion de la Commission européenne, nous recherchons également les possibilités de simplification des processus de contrôle.

Ces différentes activités liées à l'audit des fonds européens dont bénéficie la Belgique francophone, sont présentées au fil des pages du présent rapport.

La qualité de nos travaux, l'atteinte de nos objectifs et le respect des délais réglementaires restent notre but. L'acceptation des opinions d'audit par la Commission européenne est le signe que la CAIF a, à nouveau, atteint cet objectif en 2021.

Comme chaque année, je souligne la très bonne collaboration de nos organismes associés pour les audits d'opération ainsi que celle, précieuse, des Autorités de gestion et de certification. Nous avons ainsi pu finaliser les opinions d'audit annuelles dans les temps impartis même si les dernières semaines sont toujours particulièrement chargées. Nous les en remercions.

Enfin, ce rapport nous donne l'opportunité d'exprimer notre reconnaissance aux Autorités gouvernementales pour la confiance qu'elles nous accordent.

**Geneviève DEMARCHE,**

Inspectrice des finances, responsable de la Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF)

# SOMMAIRE

|                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. MISSION</b> .....                                                                       | <b>7</b>  |
| <b>2. STRUCTURE ET EFFECTIFS DU SERVICE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b> .....                         | <b>8</b>  |
| <b>3. VENTILATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA CAIF</b>                              | <b>10</b> |
| 3.1 SYSTÈME DE RELEVÉ DES PRESTATIONS .....                                                   | 10        |
| 3.2 VENTILATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL .....                                                 | 10        |
| <b>4. LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS 2014-2020</b> .....                                     | <b>16</b> |
| 4.1 PROGRAMME FEDER WALLONIE-2020.EU .....                                                    | 16        |
| 4.2 PROGRAMME FSE WALLONIE-BRUXELLES 2020.EU.....                                             | 20        |
| 4.3 PROGRAMME INTERREG V A FRANCE WALLONIE VLAANDEREN .....                                   | 23        |
| <b>5. LE FONDS ASILE, MIGRATION ET INTÉGRATION (AMIF) 2014-2020</b> .....                     | <b>26</b> |
| 5.1 CONTEXTE .....                                                                            | 26        |
| 5.2 AUDITS DE SYSTÈME AMIF MENÉS EN 2021 ET SUIVIS RÉALISÉS .....                             | 26        |
| 5.3 AUDITS DES COMPTES ET DES DEPENSES .....                                                  | 27        |
| 5.4 AVIS 2021 DE L'AUTORITÉ D'AUDIT .....                                                     | 27        |
| <b>6. LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS 2021-2027</b> .....                                     | <b>28</b> |
| <b>7. LA FACILITÉ POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE</b> .....                                  | <b>28</b> |
| <b>8. LE COMITÉ DE SUIVI DES AUDITS</b> .....                                                 | <b>29</b> |
| <b>9. AUTRES INFORMATIONS</b> .....                                                           | <b>31</b> |
| 9.1 COORDINATION AVEC LES INSTANCES EUROPÉENNES .....                                         | 31        |
| 9.2 COORDINATION AVEC LES AUTORITÉS DE GESTION<br>ET DE CERTIFICATION (FONDS EUROPÉENS) ..... | 32        |
| 9.3 COORDINATION AVEC LES ORGANISMES ASSOCIÉS .....                                           | 32        |
| 9.4 AUTRES PROGRAMMES DE COOPÉRATION<br>TERRITORIALE EUROPÉENNE .....                         | 32        |
| <b>10. MÉTHODES ET FORMATIONS</b> .....                                                       | <b>33</b> |
| 10.1 FORMATIONS .....                                                                         | 33        |
| <b>11. ESTIMATION DES COÛTS DE LA CAIF</b> .....                                              | <b>34</b> |
| 11.1 ESTIMATION DU COÛT RÉEL .....                                                            | 34        |
| 11.2 CRÉDITS BUDGÉTAIRES SPÉCIFIQUES .....                                                    | 35        |
| <b>12. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....                                                    | <b>36</b> |

# 1. MISSION

## La mission de la Cellule Audit de L'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF)

La **mission de la CAIF** est de fournir aux autorités de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF, ainsi qu'à la Commission européenne, **une assurance raisonnable sur le fonctionnement** des systèmes de gestion et de contrôle des projets cofinancés par les Fonds européens et sur la **fiabilité des demandes de remboursement** adressées à l'Union européenne dans ce contexte.

La CAIF a été créée le **1<sup>er</sup> octobre 1998**, en exécution des décisions prises par le Gouvernement wallon et par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la mise en œuvre du Règlement (CE) n°2064/1997 de la Commission du 15 octobre 1997, arrêtant les modalités détaillées du contrôle financier effectué par les Etats membres sur les opérations cofinancées par les Fonds structurels.

Cette première mission - relative à la programmation 1994-1999 - a été précisée par voie de **contrat d'administration** conclu le **7 septembre 1998** entre ces gouvernements et le Corps interfédéral de l'Inspection des finances. Pour la programmation 2000-2006, ce contrat a été remplacé par une nouvelle version signée le **14 janvier 2004**.

Pour ce qui concerne la **période de programmation 2007-2013**, un contrat d'administration a été approuvé par les autorités gouvernementales (Région wallonne, Communauté française, COCOF) le **17 juillet 2008** en relation avec les programmes Convergence (Province de Hainaut) et Compétitivité régionale et Emploi (Wallonie hors Hainaut) cofinancés par le FEDER et le FSE ainsi que le programme Interreg IV a France Wallonie Vlaanderen cofinancé par le FEDER.

La mission d'audit reste globalement la même. Toutefois, les contrôles<sup>1</sup> d'opération sont désormais assumés par les services d'audit interne des ministères (SPW et FWB), sous la supervision de la CAIF, désignée **Autorité**

**d'audit** des programmes.

Depuis 2010, la CAIF assure également le rôle d'Autorité d'audit déléguée pour les projets cofinancés par le **Fonds européen d'Intégration (FEI)** en Région wallonne/Fédération Wallonie-Bruxelles.

En juin 2015, la CAIF s'est vu confier la mission de contrôle des opérations cofinancées par le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)**.

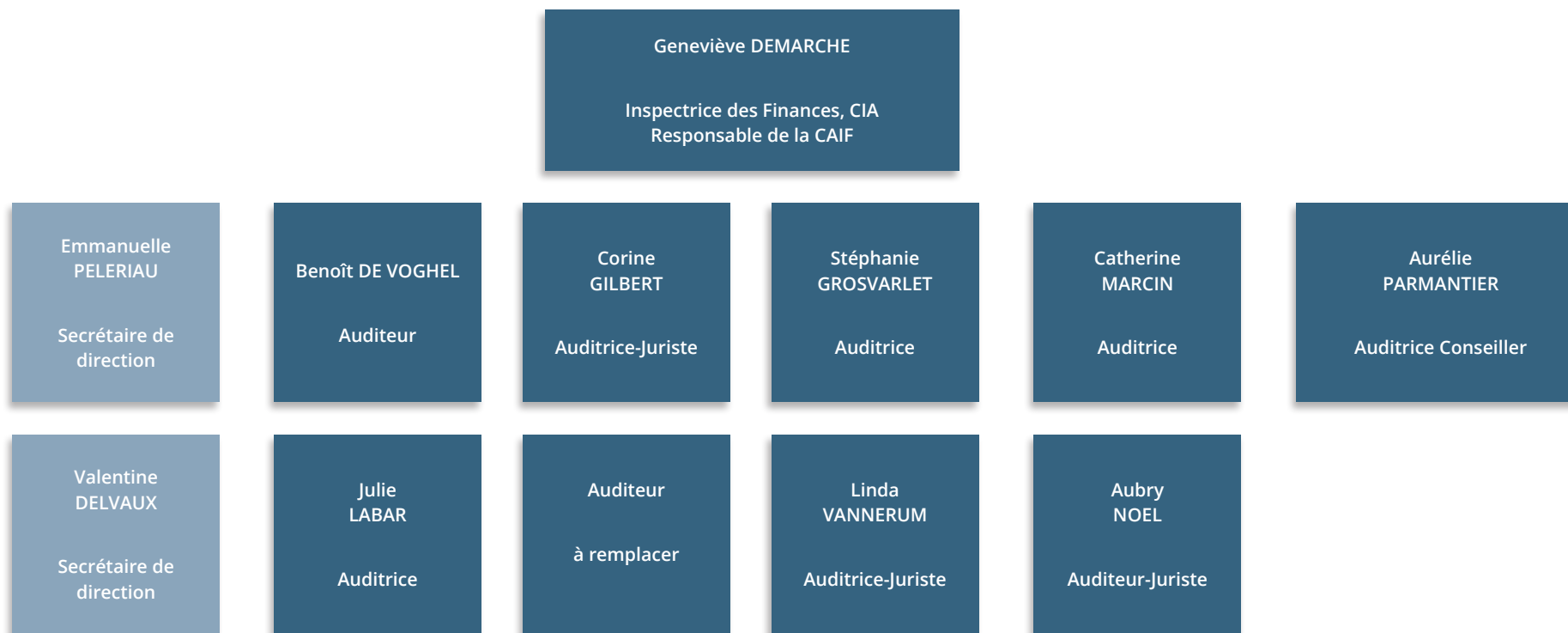
Un contrat d'administration et des protocoles de collaboration avec les organismes associés pour la période de **programmation 2014-2020** ont été signés le 11 février 2016 par les autorités gouvernementales et le chef de Corps de l'Inspection des finances.

En 2021, le Corps interfédéral de l'Inspection des finances s'est vu attribué la mission d'audit de la **Facilité pour la reprise et la résilience** (FRR, communément appelé Plan de relance). La CAIF est désignée pour l'audit de la FRR pour la Wallonie et la Communauté française. Un avenant au contrat d'administration a été transmis aux autorités gouvernementales pour signature.

Le statut administratif de la CAIF et du personnel mis à sa disposition est régi par **un arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002** (M.B. du 19.02.2002), modifié le 13 février 2003 (M.B. du 13.03.2003), le 16 décembre 2004 (M.B. du 13.01.2005) et le 6 décembre 2006 (M.B. du 11.09.2007 Ed.1). L'arrêté du GW du 13 septembre 2019 relatif aux Cabinets ministériels lui a été rendu applicable. En 2021, un nouvel arrêté a été préparé. Il est entré en vigueur en 2022.

<sup>1</sup> Visés à l'article 62, §1, b) du Règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil.

## 2. STRUCTURE ET EFFECTIFS DU SERVICE AU 31 DÉCEMBRE 2021





**Responsable :**

Geneviève DEMARCHE  
Téléphone : +32 81 25 46 28  
E-mail : genevieve.demarche@caif.wallonie.be

**Secrétariat :**

Emmanuelle PELERIAU  
Téléphone : +32 81 25 46 21  
E-mail : emmanuelle.pelieriau@caif.wallonie.be

Valentine DELVAUX  
Téléphone : +32 81 25 46 20  
E-mail : valentine.delvaux@caif.wallonie.be

**Auditrice Conseiller :**

Auréliе PARMANTIER  
Téléphone : +32 81 25 46 31  
E-mail : aurelie.parmantier@caif.wallonie.be

**Auditeurs :**

Benoît DE VOGHEL  
Téléphone : +32 81 25 46 22  
E-mail : benoit.devoghel@caif.wallonie.be

Stéphanie GROSVARLET  
Téléphone : +32 81 25 46 29  
E-mail : stephanie.grosvarlet@caif.wallonie.be

Catherine MARCIN  
Téléphone : +32 81 25 46 24  
E-mail : catherine.marcin@caif.wallonie.be

Julie LABAR  
Téléphone : +32 81 25 46 26  
E-mail : julie.labar@caif.wallonie.be

**Auditeurs-juristes :**

Corine GILBERT  
Téléphone : +32 81 25 46 25  
E-mail : corine.gilbert@caif.wallonie.be

Linda VANNERUM  
Téléphone : +32 81 25 46 30  
E-mail : linda.vannerum@caif.wallonie.be

Aubry NOEL  
Téléphone : +32 81 25 46 23  
E-mail : aubry.noel@caif.wallonie.be

Le personnel effectif au 31 décembre 2021 est de deux secrétaires, huit auditeurs et une Inspectrice des finances.

En 2021, une auditrice-juriste a été engagée le 1<sup>er</sup> janvier et un auditeur-juriste le 12 avril afin de remplacer les postes vacants.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les agents de la CAIF issus de services de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles ont été transférés vers le Service Commun d'Audit (SCA) entre la Fédération Wallonie Bruxelles et la Wallonie.

Tableau 1: Administrations d'origine des membres de la CAIF et nombre d'ETP moyen au 31/12/2021

| ADMINISTRATION                                  | NOMBRE D'ETP |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Corps interfédéral de l'Inspection des finances | 1            |
| Service Commun d'audit                          | 9,40         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>10,40</b> |

## 3. VENTILATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA CAIF

### 3.1 SYSTÈME DE RELEVÉ DES PRESTATIONS

Les membres de la CAIF enregistrent quotidiennement l'affectation de leur temps de travail dans un agenda partagé. En pratique, ils mentionnent et expliquent brièvement les tâches accomplies par période pouvant être détaillées par demi-heure.

Un tel système permet d'avoir une vue d'ensemble sur les prestations réalisées par chaque membre de l'équipe. Il sert également à estimer le nombre de jours/hommes (J/H) nécessaire aux différentes missions et donc à appuyer les décisions en matière de planification.

Par choix, certaines tâches sont catégorisées en tâches générales même si elles pourraient être réparties entre les différents fonds. A titre d'exemple, les rapports annuels de contrôle et opinions d'audit sont classés en tâches générales, de même que le suivi des organismes associés. Ceci explique qu'un pourcentage important des travaux de la CAIF soit classé sous cette catégorie de tâches générales et non sous chacun des fonds.

### 3.2 VENTILATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

En 2021, les missions de la CAIF ont nécessité la contribution de **2.060,3 jours/hommes** (contre 1.824,7 en 2020 et 2.033,2 en 2019). **65,99%**, soit **1.359,5 jours/hommes** concernent la **programmation 2014-2020**.

La **programmation 2021-2027 des fonds structurels européens** a été entamée et les tâches d'audit représentent **58,1 jours/hommes**, soit 2,82%. Elles ont principalement porté sur la prise de connaissance des règlements européens, les premières évaluations des coûts simplifiés, la coordination avec les Autorités de gestion, ainsi qu'avec la Commission européenne.

L'Europe a adopté, le 12 février 2021, le Règlement (UE) n°2021/241 du Parlement européen et du Conseil établissant la **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**. La Belgique a ensuite déposé un Plan de relance national en date du 30 avril, présentant les réformes et les investissements souhaités en réponse au règlement de la CE.

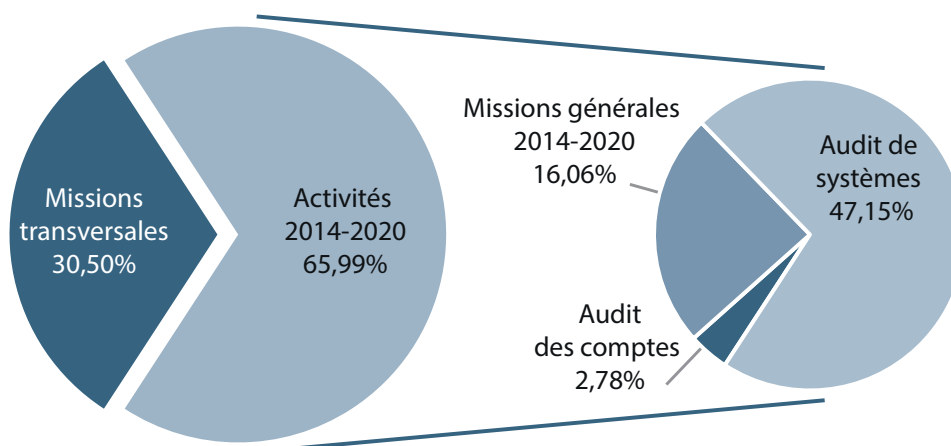
La CAIF a été désignée pour la réalisation de l'audit pour la FRR pour la Région wallonne et la Communauté française. A ce titre, elle est chargée de réaliser des travaux d'audit tout au long de la durée des investissements et réformes, et est également responsable de l'établissement d'une stratégie d'audit. Ces travaux ont comptabilisé **14,2 jours/hommes** en 2021, soit 0,69%.

Enfin, **628,4 jours/hommes** ou **30,5%**, couvrent les **activités générales** telles que la coordination, la gestion, la formation, la veille informative et les procédures, l'archivage, la logistique, l'informatique, la gestion des ressources humaines, le rapport d'activités et les divers.

Domaines d'activités de la CAIF en 2021



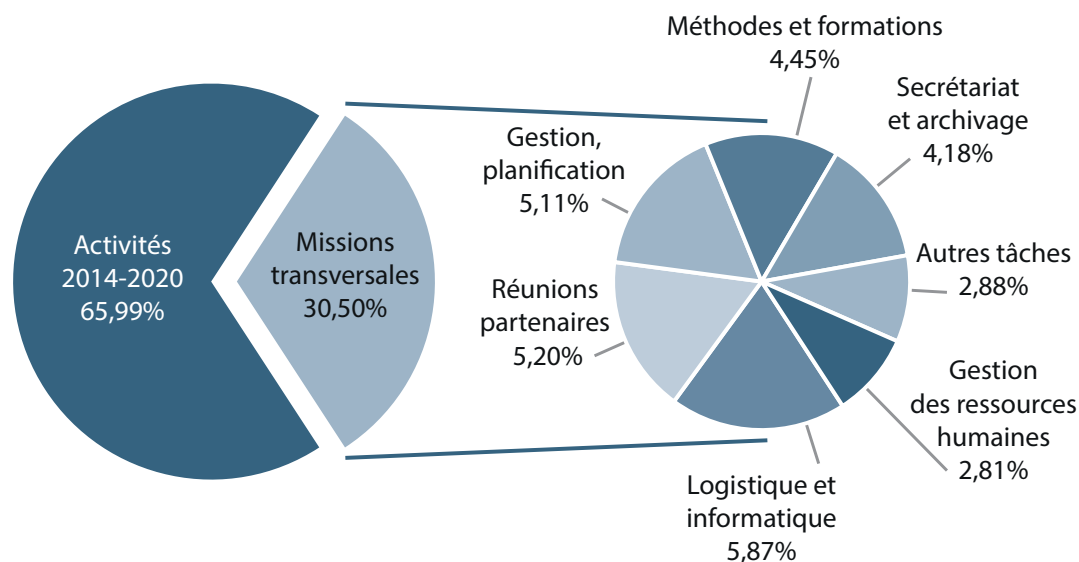
### Activités 2014-2020



Au niveau de la **programmation 2014-2020**, le travail a essentiellement porté sur les **audits de système et les audits des comptes FEDER, FSE, Interreg et AMIF (49,93%)**.

D'autres missions ont requis une implication importante en 2021 : le suivi des organismes associés, la coordination avec les autres autorités et la Commission européenne (**7,94%**), la passation de marchés publics (**2,89%**), la rédaction des rapports annuels de contrôle (**1,79%**), le temps consacré aux audits de la Commission européenne auprès de la CAIF et de ses organismes associés (**1,14%**), les échantillonnages (**1,08%**), et diverses tâches (1,22%).

### Activités transversales



En ce qui concerne les **tâches transversales**, elles ont, pour la plupart, trait à la logistique et l'informatique pour **5,87%**, aux réunions avec les partenaires pour **5,20%**, à la gestion et la planification pour **5,11%**, aux formations et méthodologies pour **4,45%**, à l'archivage et au secrétariat pour **4,18%**, et à la gestion des ressources humaines pour **2,81%**. Les autres tâches, représentant **2,88%** des tâches transversales, sont inhérentes au fonctionnement du service.

Ces graphiques donnent un aperçu de la variété des tâches réalisées par la CAIF tout au long de l'année.

Le tableau ci-après détaille le nombre de jours/hommes qui a été nécessaire pour réaliser, en 2021, les différentes missions liées à la programmations 2014-2020 et au début de la programmation 2021-2027, de même que les tâches transversales.

**Tableau 2 Missions CAIF en J/H**

| Missions de la CAIF                                   |                                                                                                                                                             | J/H     | % du total |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|
| TOTAL des missions de la CAIF en 2021                 |                                                                                                                                                             | 2.060,2 | 100,00%    |
| TOTAL des missions liées à la programmation 2014-2020 |                                                                                                                                                             | 1.359,5 | 65,99%     |
| FEDER programme Wallonie-2020.EU                      |                                                                                                                                                             | 445,7   | 21,63%     |
| FEDER14                                               | Audit de système transversal portant sur les marchés publics                                                                                                | 282,6   | 13,72%     |
| FEDER15                                               | Audit de système transversal portant sur les contrôles sur place                                                                                            | 53,9    | 2,62%      |
| FEDER09                                               | Audit de système Contrôle de premier niveau des aides à la recherche pour les entreprises – SPW EER                                                         | 34,0    | 1,65%      |
| FEDER_C1920                                           | Audit des comptes 2019-2020                                                                                                                                 | 16,4    | 0,80%      |
| FEDER13                                               | Audit de système Instrument financier auprès de la Direction du Développement des entreprises du SPW EER, de la SOWALFIN S.A. et de la Socamut              | 15,6    | 0,76%      |
| FEDER12                                               | Audit de système Instruments financier auprès de la Direction du Développement des entreprises du SPW EER, de la SOWALFIN S.A. et des filiales des Investis | 8,7     | 0,42%      |
| FEDER11 suivi PA                                      | Suivi du plan d'action de l'audit de l'établissement de la déclaration de gestion (EC8)                                                                     | 3,3     | 0,16%      |
| FEDER_C2021                                           | Audit des comptes 2020-2021                                                                                                                                 | 2,9     | 0,14%      |
| FEDER03 suivi PA                                      | Suivi du plan d'action de l'audit de système de la sélection et de l'information pour les aides directes aux entreprises                                    | 2,4     | 0,12%      |
| Missions diverses                                     | Analyse de dossiers spécifiques (TVA, marchés publics)                                                                                                      | 2,2     | 0,12%      |
| FEDER07 suivi PA                                      | Suivi du plan d'action de l'audit qualité de l'organisme associé à l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits d'opération FEDER (DAFE)               | 1,4     | 0,07%      |
| FEDER08 suivi PA                                      | Suivi du plan d'action de l'audit de système sur les aides d'Etat – SPW TLPE                                                                                | 0,2     | 0,01%      |
| FEDER10                                               | Suivi du plan d'action de l'audit de système Sélection et information des intermédiaires financiers – Sowalfin – SPW EER                                    | 0,1     | 0,00%      |
| FEDER06 suivi PA                                      | Suivi du plan d'action de l'audit de système de l'Autorité de gestion sur les Aides d'Etat – SPW ARNE                                                       | 0,1     | 0,00%      |
| FSE programme Wallonie-Bruxelles 2020.EU              |                                                                                                                                                             | 438,8   | 21,30%     |
| FSE07                                                 | Audit de système de l'Enseignement obligatoire (Organisme intermédiaire)                                                                                    | 188,0   | 9,13%      |
| FSE06                                                 | Audit de système de Bruxelles Formation (Organisme intermédiaire)                                                                                           | 147,5   | 9,13%      |
| FSE08                                                 | Audit de système IFAPME (Organisme intermédiaire)                                                                                                           | 38,5    | 1,87%      |
| FSE05                                                 | Audit qualité de l'organisme associé à l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits d'opération FSE (SAPE)                                             | 33,6    | 1,63%      |
| FSE_C1920                                             | Audit des comptes 2019-2020                                                                                                                                 | 10,5    | 0,51%      |
| PA RAC 2021                                           | Suivi du plan d'action du Rapport annuel de contrôle 2021                                                                                                   | 8,8     | 0,43%      |

|                                                                                |                                                                                                                                                     |             |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| FSE03 suivi PA                                                                 | Suivi du plan d'action de l'audit de système de l'Agence FSE                                                                                        | 6,5         | 0,32%        |
| FSE09                                                                          | Audit de système SPW EER Recherche (préparation de l'audit, in fine retiré de la stratégie d'audit)                                                 | 3,4         | 0,17%        |
| Missions diverses                                                              | Analyse de dossiers spécifiques, réunions                                                                                                           | 0,8         | 0,04%        |
| FSE04 suivi PA                                                                 | Suivi du plan d'action de l'audit du système d'information de l'AG                                                                                  | 0,7         | 0,03%        |
| FSE_C2021                                                                      | Audit des comptes 2020-2021                                                                                                                         | 0,4         | 0,02%        |
| PA RAC 2018                                                                    | Suivi du plan d'action du Rapport annuel de contrôle 2018                                                                                           | 0,1         | 0,00%        |
| <b>Interreg V a France-Wallonie-Flandre (principalement en sous-traitance)</b> |                                                                                                                                                     | <b>49,5</b> | <b>2,40%</b> |
| FWVL04                                                                         | Audit de système du contrôle de premier niveau des versants wallon et français                                                                      | 21,1        | 1,02%        |
| FWVL_C1920                                                                     | Audit des comptes 2019-2020                                                                                                                         | 9,0         | 0,44%        |
| FWVI07                                                                         | Autorité de gestion et les Autorités chefs de file des trois versants du programme pour ce qui ne ressort pas du contrôle de 1 <sup>er</sup> niveau | 8,8         | 0,43%        |
| FWVL06                                                                         | Audit qualité de l'organisme associé à l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits d'opération sur le versant flamand (VAA)                   | 4,7         | 0,23%        |
| FWVI08                                                                         | Audit de système de la fiabilité des indicateurs                                                                                                    | 2,3         | 0,11%        |
| FWVI01 suivi PA                                                                | Suivi du plan d'action de l'audit de désignation relatif au système d'information                                                                   | 1,9         | 0,10%        |
| FWVL05                                                                         | Audit qualité de l'organisme associé à l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits d'opération sur le versant wallon (DAFE)                   | 1,7         | 0,08%        |
| Missions diverses                                                              | Réconciliation des paiements                                                                                                                        | 0,8         | 0,04%        |
| FWVL_C2021                                                                     | Audit des comptes 2020-2021                                                                                                                         | 0,2         | 0,01%        |
| Missions diverses                                                              | Suivi du prestataire                                                                                                                                | 0,2         | 0,01%        |
| <b>AMIF</b>                                                                    |                                                                                                                                                     | <b>94,7</b> | <b>4,60%</b> |
| AMIF05                                                                         | Audit qualité de l'organisme associé à l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits de dépenses AMIF                                           | 60,6        | 2,94%        |
| AMIF_C1920                                                                     | Audit des comptes 2019-2020                                                                                                                         | 11,7        | 0,57%        |
| AMIF_C2021                                                                     | Audit des comptes 2020-2021                                                                                                                         | 6,2         | 0,30%        |
| AMIF06                                                                         | Audit de l'établissement des comptes annuels, de la déclaration de gestion et du résumé annuel                                                      | 5,0         | 0,24%        |
| AMIF_D1920                                                                     | Audit des dépenses 2019-2020                                                                                                                        | 4,9         | 0,24%        |
| AMIF04 suivi PA                                                                | Suivi du plan d'action de l'audit du contrôle de premier niveau de l'Agence FSE                                                                     | 1,9         | 0,09%        |
| Coordination avec l'Autorité d'audit et Autorité de gestion FSE                |                                                                                                                                                     | 1,7         | 0,08%        |
| Stratégie d'audit                                                              | Gestion, planification                                                                                                                              | 1,3         | 0,06%        |
| Missions diverses                                                              | Secrétariat et archivage                                                                                                                            | 1,3         | 0,06%        |
| AMIF03 suivi PA                                                                | Suivi du plan d'action de l'audit du système d'information                                                                                          | 0,1         | 0,00%        |

|                                                      |              |               |
|------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Missions générales 2014-2020</b>                  | <b>330,8</b> | <b>16,06%</b> |
| Suivi des organismes associés (DAFE, DAU, VAA, SAPE) | 135,2        | 6,56%         |
| Passation et exécution de marchés publics            | 59,6         | 2,89%         |
| Rapports annuels de contrôle                         | 36,8         | 1,79%         |
| Contrôles européens                                  | 23,4         | 1,14%         |
| Echantillonnages                                     | 22,2         | 1,08%         |
| Coordination avec les Autorités de gestion           | 20,2         | 0,98%         |
| Lettre de mission                                    | 11,6         | 0,56%         |
| Coordination avec les instances européennes          | 6,6          | 0,32%         |
| Analyse des lignes négatives                         | 5,9          | 0,29%         |
| Stratégies d'audit                                   | 3,9          | 0,19%         |
| Règlements et orientations                           | 3,3          | 0,16%         |
| Coordination entre autorités                         | 1,3          | 0,06%         |
| Evaluation des risques                               | 0,5          | 0,02%         |
| Coordination avec les Autorités de certification     | 0,3          | 0,01%         |
| <b>TOTAL des missions transversales</b>              | <b>628,4</b> | <b>30,50%</b> |
| Réunions partenaires (staff principalement)          | 107,2        | 5,20%         |
| Gestion, planification                               | 105,2        | 5,11%         |
| Formations                                           | 80,0         | 3,88%         |
| Bases de données - informatique                      | 67,4         | 3,27%         |
| Gestion des ressources humaines                      | 57,9         | 2,81%         |
| Secrétariat                                          | 57,6         | 2,80%         |
| Logistique                                           | 53,5         | 2,60%         |
| Rapports d'activités                                 | 30,6         | 1,49%         |
| Archivage                                            | 28,6         | 1,39%         |
| Autres tâches                                        | 15,1         | 0,73%         |
| Méthodologie                                         | 11,7         | 0,57%         |
| Entretiens de fonctionnement                         | 9,0          | 0,44%         |
| Veille juridique                                     | 4,6          | 0,22%         |

|                                                                                |             |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| <b>TOTAL des missions liées à la programmation 2021-2027</b>                   | <b>58,1</b> | <b>2,82%</b> |
| Analyse des coûts simplifiés                                                   | 51,3        | 2,49%        |
| Coordination avec les instances européennes                                    | 3,3         | 0,16%        |
| Coordination avec les Autorités de gestion                                     | 2,0         | 0,10%        |
| Règlements et orientations                                                     | 1,5         | 0,07%        |
| <b>TOTAL des missions liées à la Facilité pour la Reprise et la Résilience</b> | <b>14,2</b> | <b>0,69%</b> |
| Stratégies d'audit                                                             | 4,4         | 0,21%        |
| Comité des Autorités d'audit                                                   | 2,2         | 0,11%        |
| Prise de connaissance des règlements et orientations de la CE                  | 2,1         | 0,10%        |
| Coordination avec les entités responsables de la Communauté Française          | 1,4         | 0,07%        |
| Coordination avec les instances européennes                                    | 1,4         | 0,07%        |
| Coordination avec les Inspecteurs des finances                                 | 1,3         | 0,06%        |
| Coordination avec les entités responsables de la Région wallonne               | 1,2         | 0,06%        |
| Coordination avec le fédéral                                                   | 0,2         | 0,01%        |

## 4. LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS 2014-2020

### 4.1 PROGRAMME FEDER WALLONIE-2020.EU

#### 4.1.1 CONTEXTE

La politique de cohésion pour la période 2014-2020 se concentre sur la **stratégie Europe 2020** qui vise une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre, deux objectifs sont poursuivis en Wallonie : l'investissement pour la croissance et l'emploi (programmes FEDER mainstream et FSE) et la coopération territoriale (programmes Interreg).

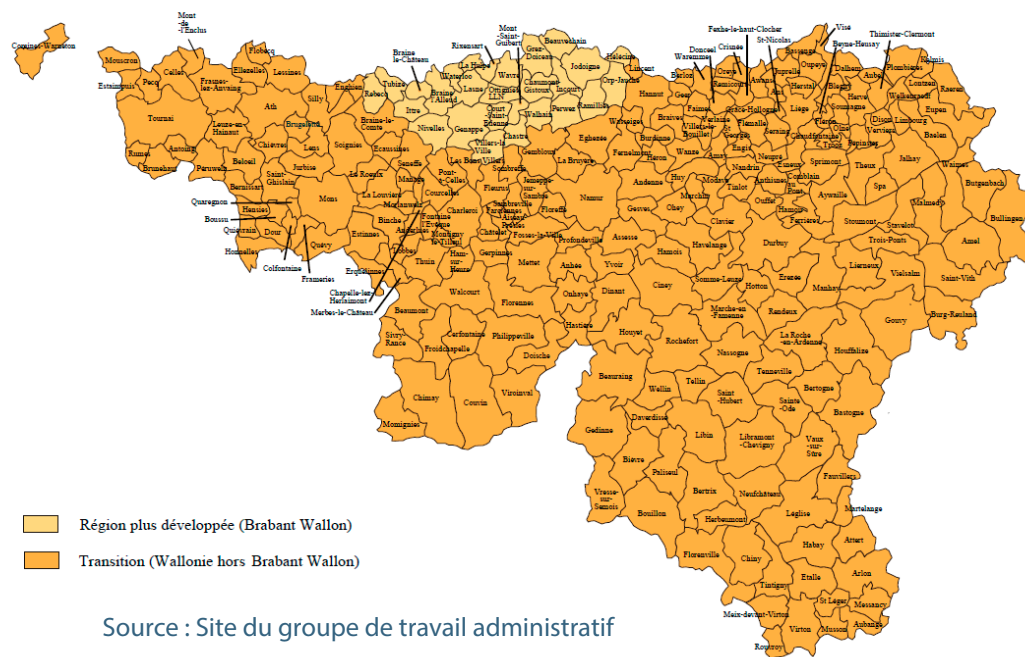
Le programme FEDER wallon 2014-2020, approuvé par la Commission européenne le 16 décembre 2014, s'inscrit dans l'objectif d'investissement pour la croissance et l'emploi. Il traduit la volonté de l'Union européenne et des autorités gouvernementales d'unir leurs efforts pour stimuler le développement économique et la création d'emplois, de renforcer la recherche appliquée et ses débouchés, de revitaliser les grands centres urbains et de favoriser la transition énergétique grâce aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

Le programme totalise un budget de **1.765.294.310 €**, dont **746.409.772 €** de concours FEDER, qui se répartit entre les priorités suivantes : économie, innovation, intelligence territoriale, transition vers une Wallonie bas carbone, développement urbain intégré, compétence et assistance technique.

Par décision du 19 août 2021, la Commission européenne a alloué des moyens complémentaires au programme. La modification du programme opérationnel consiste à ajouter un nouvel axe prioritaire 8 financé par des ressources REACT-EU pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, avec, en priorité, un appui accordé au secteur de la santé, suivi par le soutien à la transition numérique et écologique puis par les autres secteurs comme la culture et le tourisme, au travers de plusieurs mesures.

La modification du programme opérationnel consiste en outre à transférer les ressources du FEDER des axes prioritaires 2 «Innovation 2020», 4 «Transition vers une Wallonie Bas Carbone» et 6 «Compétences 2020» vers l'axe prioritaire 3 «Intelligence territoriale 2020», et de l'axe prioritaire 6 vers l'axe prioritaire 1 «Économie 2020». Deux indicateurs COVID sont en outre ajoutés à l'axe prioritaire 1. Par ailleurs, les cibles et valeurs de certains indicateurs ont été revues.

Figure 1: Zones éligibles pour les actions FEDER 2014-2020



Source : Site du groupe de travail administratif



Tableau 3 : Masses financières du programme FEDER Wallonie-2020.EU (en euros)

| Axe                  | Aide de l'Union    | Contrepartie nationale | Ventilation indicative de la contrepartie nationale |                            | Financement total    | Taux de cofinancement |
|----------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------|
|                      |                    |                        | Financement national public                         | Financement national privé |                      |                       |
|                      | a                  | b=c+d                  | c                                                   | d                          | e=a+b                | f=a/e                 |
| 1                    | 206.903.191        | 306.779.773            | 306.779.773                                         | 0                          | 513.682.964          | 40%                   |
| 2                    | 181.581.544        | 272.372.317            | 272.372.317                                         | 0                          | 453.953.861          | 40%                   |
| 3                    | 127.656.309        | 191.484.464            | 191.484.464                                         | 0                          | 319.140.773          | 40%                   |
| 4                    | 94.163.751         | 141.245.625            | 141.245.625                                         | 0                          | 235.409.376          | 40%                   |
| 5                    | 34.067.507         | 51.101.261             | 51.101.261                                          | 0                          | 85.168.768           | 40%                   |
| 6                    | 27.655.818         | 41.483.728             | 41.483.728                                          | 0                          | 69.139.546           | 40%                   |
| AT                   | 9.611.580          | 14.417.370             | 14.417.370                                          | 0                          | 24.028.950           | 40%                   |
| REACT_EU             | 64.770.072         | 0                      | 0                                                   | 0                          | 64.770.072           | 100%                  |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>746.409.772</b> | <b>1.018.884.538</b>   | <b>1.018.884.538</b>                                | <b>0</b>                   | <b>1.765.294.310</b> | <b>42%</b>            |

Source : programme opérationnel FEDER 2014-2020 approuvé par la Commission le 19 août 2021 – Décision C(2021) 6232.

#### 4.1.2 AUDITS DE SYSTÈME FEDER MENÉS EN 2021

Conformément à la stratégie d'audit, la CAIF a mis en œuvre plusieurs audits de système auprès des différentes autorités wallonnes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui gèrent ou contrôlent des actions FEDER. Les différents rapports d'audit de système sont évoqués lors des réunions du Comité de suivi des audits (voir point 8) et les résultats des audits de système et leur suivi sont systématiquement communiqués à la Commission européenne.

Chaque audit de système reçoit une codification chiffrée.

##### FEDER14

Cet audit transversal sur le contrôle des marchés publics qui concerne les administrations fonctionnelles a débuté le 2 avril par l'envoi de la lettre d'annonce. Les travaux de la CAIF visent spécifiquement à évaluer le respect, par l'Autorité de gestion FEDER, de critères d'évaluation particuliers relatifs aux exigences en termes de séparation des fonctions, de vérifications de gestion et de piste d'audit adéquate, soit 3 exigences clé sur les 8 applicables aux autorités de gestion. A la suite des rapports intermédiaires aux administrations fonctionnelles, le projet de rapport global a été transmis le 8 décembre et le rapport définitif global a été envoyé le 16 décembre 2021 à l'Autorité de gestion ainsi qu'à la Commission européenne via le système SFC.

Un premier plan d'action a été émis le 15 mars.

Les travaux pour cet audit ont compté **282,6 jours/hommes** en 2021.

##### FEDER15

Cet audit de système relatif aux vérifications sur place portant sur les opérations a débuté le 30 novembre par l'envoi de la lettre d'annonce. Cet audit thématique est en cours de réalisation auprès des administrations fonctionnelles. Les travaux de la CAIF visent spécifiquement à évaluer le respect, par l'Autorité de gestion FEDER, de critères d'évaluation particuliers relatifs aux exigences en termes de séparation des fonctions, de vérifications de gestion et de piste d'audit adéquate, soit 3 exigences clé sur les 8 applicables aux autorités de gestion.

Les travaux pour cet audit ont compté **53,9 jours/hommes** en 2021.

#### 4.1.3 SUIVI DES AUDITS DE SYSTÈME EN 2021

##### FEDER03

Cet audit de système, mené auprès de l'Autorité de gestion, avait concerné la sélection et l'information des bénéficiaires dans le cadre des aides directes aux entreprises. Le plan d'action a pu être clôturé et envoyé à la Commission européenne le 3 septembre 2021.

Les travaux pour cet audit ont compté **2,4 jours/hommes** en 2021.

##### FEDER07

Le rapport définitif de cet audit qualité mené auprès de la DAFE leur a été transmis le 8 décembre 2020. Le plan d'action a été validé par la CAIF en février 2021.

Les travaux pour cet audit ont compté **1,4 jours/hommes** en 2021.

##### FEDER08

Cet audit de système est relatif aux vérifications en matière d'aides d'Etat au sein du SPW TLPE. La clôture du plan d'action a été envoyée le 16 décembre à la Commission européenne par SFC.

Les travaux pour cet audit ont compté **0,2 jours/hommes** en 2021.

##### FEDER09

Les travaux de cet audit visent spécifiquement à évaluer le respect, par SPW EER-Recherche, des exigences en termes de séparation des fonctions, de vérifications de gestion et du système en place afin de garantir une piste d'audit adéquate. Le rapport provisoire a été envoyé le 9 février et le rapport définitif a été envoyé à la Commission européenne via SFC le 25 février. Le plan d'action a fait l'objet d'un premier suivi le 12 novembre.

Les travaux pour cet audit ont compté **34 jours/hommes** en 2021.

##### FEDER11

L'audit de ce système mis en œuvre par l'Autorité de gestion concerne l'établissement de la déclaration de gestion et du résumé annuel des contrôles. Le rapport définitif a été émis le 20 janvier 2020. Un second suivi du plan d'action est toujours en cours d'élaboration.

Les travaux pour cet audit ont compté **3,3 jours/hommes** en 2021.

##### FEDER12

Dans le cadre de cet audit de système, les travaux de la CAIF visent spécifiquement à évaluer le respect, par la Direction du Développement des entreprises du SPW,

l'organisme intermédiaire SOWALFIN S.A. et les filiales des Investis, des exigences en termes de séparation de fonctions, de vérifications de gestion et du système en place afin de garantir une piste d'audit adéquate, pour les instruments financiers. Le projet de rapport de cet audit a été transmis le 05 février et le rapport définitif a été envoyé à la Commission européenne le 11 février. Le plan d'action de la mission d'audit a été clôturé le 24 août.

Les travaux pour cet audit ont compté **8,7 jours/hommes** en 2021.

#### **FEDER13**

L'audit de ce système, mené auprès la Direction du Développement des entreprises du SPW, de l'organisme intermédiaire SOWALFIN S.A. et de la SOCAMUT S.A., a pour objectif d'évaluer le respect des exigences en termes de séparation de fonctions, de vérifications de gestion et du système en place afin de garantir une piste d'audit adéquate, pour l'instrument financier SOCAMUT S.A. Le projet de rapport de cet audit a été transmis le 05 février et le rapport définitif a été envoyé à la Commission européenne le 12 février. Le plan d'action de la mission d'audit a été clôturé le 2 août.

Les travaux pour cet audit ont compté **15,6 jours/hommes** en 2021.

#### **4.1.4 AUDITS DES COMPTES ET DE LA DÉCLARATION DE GESTION**

Cet audit porte sur la période comptable allant du 01/07/2019 au 30/06/2020. Il a commencé début janvier par la réception du projet de compte de l'Autorité de certification et s'est poursuivi fin janvier 2021 par

la réception du projet de déclaration de gestion de l'Autorité de gestion. Il s'est clôturé par l'établissement du rapport définitif le 26 février 2021.

Cet audit a mobilisé **16,4 jours/hommes en 2021**.

L'audit des comptes du 01/07/2020 au 30/06/2021 a été préparé en 2021 pour **2,9 jours/hommes**.

#### **4.1.5 AUDITS D'OPÉRATION FEDER 2021**

L'article 127, §1 du Règlement (UE) n°1303/2013 prévoit que l'Autorité d'audit doit s'assurer que des audits d'opérations sont réalisés sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses déclarées. L'objectif de ces audits est de s'assurer de l'effectivité des contrôles exercés par les Autorités de gestion et de certification. Pour ce faire, des contrôles sur place sont menés en vue d'accéder aux pièces originales et de procéder à des vérifications physiques de la réalisation de l'opération financée.

Conformément à l'article 127, §4 du Règlement (UE) n°1303/2013, la stratégie d'audit de la CAIF définit la méthode d'échantillonnage à suivre pour la sélection des opérations à auditer pour un exercice comptable.

La stratégie d'audit de la programmation 2014-2020 prévoit de réaliser un échantillonnage statistique stratifié, avec si possible constitution de 2 échantillons par année comptable. Elle autorise aussi le recours à l'échantillonnage non statistique lorsque le nombre de dossiers certifiés ne dépasse pas 150 unités.

Pour l'exercice comptable du 01/07/2020 au 30/06/2021, un échantillonnage statistique double période a

été réalisé, résultant en la sélection de 24 dossiers totalisant un montant total certifié de 60.200.429,17 € pour la période 1 et de 10 dossiers pour un total de 9.395.987,45 € pour la période 2.

Ces audits d'opérations ont été réalisés par l'organisme associé pour les contrôles FEDER, la Direction de l'Audit des Fonds Européens (DAFE) du Service public de Wallonie. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la DAFE a intégré la Direction de l'Audit des Projets Européens du Service commun d'audit entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

#### **4.1.6 AVIS ET RAPPORT ANNUEL DE CONTRÔLE FEDER RELATIF À L'EXERCICE COMPTABLE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020**

L'avis et le rapport annuel 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ont été finalisés et introduits dans le système d'échange électronique de la Commission européenne SFC2014 en date du 26 février 2021. Ils accompagnent les comptes établis par l'Autorité de certification et la déclaration de gestion ainsi que le résumé annuel rédigés par l'Autorité de gestion.

L'avis et le RAC ont été approuvés par la Commission européenne le 7 mai 2021.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, la préparation du rapport annuel 2022 a débuté.

## 4.2 PROGRAMME FSE WALLONIE-BRUXELLES 2020.EU

### 4.2.1 CONTEXTE

Le programme FSE pour la Belgique francophone, Wallonie-Bruxelles2020.eu, approuvé le 12 décembre 2014 par la Commission européenne, couvre deux catégories de région, en transition et plus développée. Il a pour objectifs de contribuer à la création d'emploi et renforcer la cohésion sociale, avec une attention particulière sur l'intégration des jeunes dans le marché du travail.

En 2014-2020, le programme couvre les mêmes zones que le FEDER et inclut des actions sur Bruxelles.

Par décision du 14 juin 2021, la Commission européenne a alloué des moyens complémentaires au programme. La modification du programme opérationnel consiste à ajouter un nouvel axe prioritaire 5 financé par des ressources **REACT-EU** pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire.

L'axe prioritaire 5 comprend trois nouveaux objectifs spécifiques « 5.1 Offrir aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs occupés et aux chômeurs temporaires (inscrits chez Actiris) des formations à valeur ajoutée », « 5.2 Accompagner et former les personnes fragilisées et demandeurs d'emploi impactés, directement ou

Tableau 4 : Masses financières du programme FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU (en euros)

| Axe                  | Fonds    | Soutien de l'Union    | Contrepartie nationale | Ventilation indicative de la contrepartie nationale |                            | Financement total       | Taux de cofinancement |
|----------------------|----------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------|
|                      |          |                       |                        | Financement national public                         | Financement national privé |                         |                       |
|                      |          |                       |                        | a                                                   | b=c+d                      |                         |                       |
| 1                    | FSE      | 39.386.520,00         | 39.386.520,00          | 39.386.520,00                                       | 0,00                       | 78.773.040,00           | 50,00%                |
| 2                    | FSE      | 208.991.324,00        | 208.991.324,00         | 208.991.324,00                                      | 0,00                       | 417.982.648,00          | 50,00%                |
| 3                    | FSE      | 225.068.847,00        | 225.068.847,00         | 225.068.847,00                                      | 0,00                       | 450.137.694,00          | 50,00%                |
| 4                    | FSE      | 36.053.826,00         | 36.053.826,00          | 36.053.826,00                                       | 0,00                       | 72.107.652,00           | 50,00%                |
| 4                    | IEJ      | 110.751.829,00        | 55.375.914,00          | 55.375.914,00                                       | 0,00                       | 166.127.743,00          | 66,67%                |
| 5                    | REACT.EU | 29.950.600,00         | 0,00                   | 0,00                                                | 0,00                       | 29.950.600,00           | 100%                  |
| AT                   | FSE      | 16.428.533,00         | 16.428.533,00          | 16.428.533,00                                       | 0,00                       | 32.857.066,00           | 50,00%                |
| <b>TOTAL GENERAL</b> |          | <b>666.631.479,00</b> | <b>581.304.964,00</b>  | <b>581.304.964,00</b>                               | <b>0,00</b>                | <b>1.247.936.443,00</b> | <b>53,42%</b>         |

Source : programme opérationnel FSE 2014-2020 (version approuvée par la Commission européenne le 14 juin 2021)

indirectement, par la crise COVID-19 en vue de leur insertion à et dans l'emploi lors de la relance » et « 5.3 Lutter contre l'absentéisme et le risque de décrochage scolaire ».

Le programme bénéficie de **666,63 millions €** du Fonds Social Européen, dont **110 millions €** au titre de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ), et **29,95 millions €** entièrement financés par l'UE au titre de REACT-EU. Avec le concours des autorités belges francophones, ce sont plus d'**1,2 milliards €** qui sont investis dans des projets variés, concrets et qui touchent des publics issus de tous les horizons, au travers des priorités entreprises et créativité, connaissances et compétences, société inclusive et emploi et intégration durable des jeunes au travail.

#### 4.2.2 AUDITS DE SYSTÈME FSE MENÉS EN 2021

##### FSE05

Cet audit, lancé en juin 2019, a pour objectif de fonder une opinion sur la qualité des travaux effectués par le SAPE, désigné comme organisme associé de l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits d'opération du programme FSE. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le SAPE a intégré la Direction de l'Audit des Projets Européens du Service commun d'audit entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

Les travaux avaient été suspendus en octobre 2019 suite à l'audit de la Commission européenne (DG Emploi) auprès de la CAIF et du SAPE. Les travaux ont repris au second semestre 2021 et sont en cours de finalisation.

Cet audit a demandé **33,6 jours/hommes** en 2021.

##### FSE06

Cet audit a pour objectif d'évaluer le respect des tâches déléguées par le Gouvernement wallon en date du 12 mai 2016 à Bruxelles Formation en tant qu'Organisme intermédiaire du programme FSE.

Les travaux avaient dû être suspendus fin 2019 afin de permettre à la CAIF d'apporter son soutien à son organisme associé pour la réalisation des audits d'opération. L'audit a repris au cours du dernier trimestre 2020. Le projet de rapport a été transmis le 15 septembre 2021 et le rapport définitif a été envoyé le 14 octobre à la Commission européenne via le système SFC.

La réalisation de cet audit a demandé **147,5 jours/hommes** en 2021.

##### FSE07

Cet audit a pour objectif d'évaluer le respect des tâches déléguées par le Gouvernement wallon en date du 12 mai 2016 au Centre de Coordination et de Gestion des Programmes européens enseignement obligatoire, en tant qu'Organisme intermédiaire du programme FSE.

L'audit a débuté par l'envoi de la lettre d'annonce le 4 mars 2021. Le projet de rapport a été transmis le 11 octobre et le rapport définitif a été envoyé le 9 novembre à la Commission européenne via le système SFC.

Cet audit a demandé **188,0 jours/hommes** en 2021.

##### FSE08

Cet audit a pour objectif d'évaluer le respect des tâches

déléguées par le Gouvernement wallon en date du 12 mai 2016 à l'IFAPME, en tant qu'Organisme intermédiaire du programme FSE.

Le courrier annonçant le début de l'audit a été envoyé le 28 septembre 2021. Les travaux se sont poursuivis en 2022.

Cet audit a demandé **38,5 jours/hommes** en 2021.

##### FSE09

Cet audit avait pour objectif d'évaluer le respect des tâches déléguées par le Gouvernement wallon en date du 12 mai 2016 au SPW-EER-Recherche, en tant qu'Organisme intermédiaire du programme FSE.

Les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2021. Il a finalement été décidé que cet audit ne serait pas mené car le SPW-EER-Recherche a finalisé les contrôles pour la programmation 2014-2021 et que celui-ci ne serait plus désigné CPN des projets FSE pour la prochaine programmation. En outre, le portefeuille a fait l'objet d'audits d'opération en suffisance pour couvrir le système.

Cet audit a demandé **3,4 jours/hommes** en 2021.

#### 4.2.3 SUIVI DES AUDITS DE SYSTÈME EN 2021

##### FSE03

Cet audit clôturé en 2019 a porté sur l'évaluation du système mis en œuvre par l'Agence FSE pour couvrir les thématiques suivantes : séparation adéquate des fonctions, vérifications de gestion appropriées, piste d'audit adéquate, mise en œuvre efficace de mesures

antifraude proportionnées et établissement de la déclaration de gestion ainsi que du résumé annuel.

Un second suivi du plan d'action a été effectué le 24 février 2021.

Les travaux pour ce suivi ont demandé **6,5 jours/hommes** en 2021.

#### **FSE04**

Cet audit de système a pour but de vérifier la conformité du système d'information de l'Autorité de gestion. La clôture du plan d'action a été envoyée le 19 février 2021 à la Commission européenne via SFC.

Les travaux pour ce suivi ont demandé **0,7 jours/hommes** en 2021 pour la CAIF.

#### **Plan d'action issu du RAC 2021**

Suite aux faiblesses mises en exergue dans le rapport annuel de contrôle 2021, un plan d'action a été demandé à l'Autorité de gestion pour mettre en œuvre les recommandations adressées. La validation de ce plan d'action ainsi qu'un 1<sup>er</sup> suivi ont été réalisés le 27 août 2021.

Les travaux pour ce suivi ont demandé **8,8 jours/hommes** en 2021 pour la CAIF.

### **4.2.4 AUDITS DES COMPTES ET DE LA DÉCLARATION DE GESTION**

Cet audit porte sur la période comptable allant du 01/07/2019 au 30/06/2020. Il a débuté par la réception du projet de comptes de l'Autorité de certification et par la réception du projet de déclaration de gestion de

l'Autorité de gestion. Il s'est clôturé par l'établissement du rapport définitif le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Cet audit a mobilisé **10,5 jours/hommes** en 2021.

### **4.2.5 AUDITS DES OPÉRATIONS FSE 2021**

L'article 127, §1 du Règlement (UE) n°1303/2013 prévoit que l'Autorité d'audit doit s'assurer que des audits des opérations sont réalisés sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses déclarées. L'objectif de ces audits est de s'assurer de l'effectivité des contrôles exercés par les autorités de gestion et de certification. Pour ce faire, des contrôles sur place sont menés en vue d'accéder aux pièces originales et de procéder à des vérifications physiques de la réalisation de l'opération financée.

Conformément à l'article 127, §4 du Règlement (UE) n°1303/2013, la stratégie d'audit de la CAIF définit la méthode d'échantillonnage à suivre pour la sélection des opérations à auditer pour un exercice comptable.

La stratégie d'audit de la programmation 2014-2020 prévoit de réaliser un échantillonnage statistique stratifié, avec si possible constitution de 2 échantillons par année comptable. Elle autorise aussi le recours à l'échantillonnage non statistique lorsque le nombre de dossiers certifiés ne dépasse pas 150 unités.

Durant l'année comptable 2020-2021 un échantillonnage non statistique double période a été réalisé, résultant en la sélection de 18 dossiers totalisant un montant de 5.927.977,74 € pour la période 1 et de 12 dossiers pour un total de 2.519.402,25 € pour la période 2.

Ces audits d'opération ont été réalisés par l'organisme associé pour les contrôles FSE, le Service d'Audit des Projets Européens de la Fédération Wallonie Bruxelles. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le SAPE a intégré la Direction de l'Audit des Projets Européens du Service commun d'audit entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

### **4.2.6 AVIS ET RAPPORT ANNUEL DE CONTRÔLE FSE RELATIF À L'EXERCICE COMPTABLE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020**

L'avis et le rapport annuel de contrôle 2021 ont été finalisés et envoyés à la Commission européenne le 1<sup>er</sup> mars 2021. Ils concernent l'exercice comptable compris entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020. Ils accompagnent les comptes établis par l'Autorité de certification et la déclaration de gestion ainsi que le résumé annuel rédigés par l'Autorité de gestion.

L'avis et le rapport annuel de contrôle ont été acceptés le 8 juin 2021 par la Commission européenne.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, la préparation du rapport annuel 2022 a débuté.

Figure 2 : Zones couvertes par le programme Interreg V France Wallonie Vlaanderen



Source :  
site <http://www.interreg-fwvl.eu/fr>

## 4.3 PROGRAMME INTERREG V A FRANCE WALLONIE VLAANDEREN

### 4.3.1 CONTEXTE

Le programme Interreg V a France Wallonie Vlaanderen, approuvé par la Commission européenne le 19 mai 2015, entend favoriser les échanges économiques et sociaux entre cinq régions frontalières : le Nord-Pas de Calais, la Champagne-Ardenne et la Picardie en France – maintenant regroupées dans la région des Hautes-de-France, la Wallonie et la Flandre en Belgique. Il envisage d'accroître l'effort en RDI de la zone, d'accompagner les PME dans leur développement et leur accès aux marchés. Il vise la préservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales. Il soutient la cohésion territoriale et la création d'emplois à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers, de même que le développement et la pérennisation d'offres de services en matière sanitaire et sociale.

En 2014-2020, le programme de coopération bénéficie de près de 170 millions d'euros de fonds FEDER. Avec le concours des autorités partenaires, ce sont plus de 283 millions d'euros qui sont investis dans des projets de coopération transfrontalière.

### 4.3.2 AUDITS DE SYSTÈME INTERREG MENÉS EN 2021

#### FWVL06

Cet audit qualité, réalisé par le prestataire externe, avait pour objectif de fonder une opinion sur la qualité des travaux effectués par l'organisme associé à l'autorité d'audit pour le versant flamand – la Vlaamse Audit Autoriteit –, pour ce qui concerne les exigences clés qui lui sont applicables : Séparation adéquate des fonctions et audits adéquats des opérations. L'audit a débuté par l'envoi de la lettre d'annonce le 21 janvier 2021. Le projet de rapport a été transmis à l'organisme associé pour la phase contradictoire le 27 octobre. Le rapport définitif a été émis début 2022.

Le suivi des travaux du prestataire externe a demandé **4,7 jours/hommes en 2021** pour la CAIF.

#### FWVL07

Les travaux du prestataire externe sur cet audit de système ont porté sur l'évaluation de la séparation adéquate des fonctions et la pertinence des systèmes de notification d'informations et de suivi ; de la transmission des informations à l'Autorité de certification et la mise en œuvre de mesures antifraude proportionnées des Autorités chef de file et de l'Autorité de gestion.

La lettre d'annonce a été envoyée le 20 janvier 2021. Le rapport provisoire a été envoyé en phase contradictoire le 30 septembre et le rapport définitif a été transmis le 17 novembre 2021 via SFC à la Commission européenne.

Le suivi des travaux du prestataire externe a demandé **8,8 jours/hommes en 2021** pour la CAIF.

Tableau 5 : Masses financières du programme Interreg V a France Wallonie Vlaanderen (en euros)

| Axe prioritaire | Support de l'Union    | Contrepartie nationale | Ventilation indicative de la contrepartie nationale |                            | Financement total     | Taux de cofinancement |
|-----------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                 |                       |                        | Financement national public                         | Financement national privé |                       |                       |
|                 |                       |                        | a                                                   | b=c+d                      |                       |                       |
| 1               | 59.491.966,00         | 39.661.311,00          | 29.745.983,00                                       | 9.915.328,00               | 99.153.277,00         | 60,00%                |
| 2               | 25.496.557,00         | 16.997.704,00          | 12.748.278,00                                       | 4.249.426,00               | 42.494.261,00         | 60,00%                |
| 3               | 42.494.261,00         | 28.329.507,00          | 24.788.319,00                                       | 3.541.188,00               | 70.823.768,00         | 60,00%                |
| 4               | 32.295.639,00         | 21.530.425,00          | 18.839.122,00                                       | 2.691.303,00               | 53.826.064,00         | 60,00%                |
| 5               | 10.198.622,00         | 6.799.082,00           | 6.799.082,00                                        | 0,00                       | 16.997.704,00         | 60,00%                |
| <b>TOTAL</b>    | <b>169.977.045,00</b> | <b>113.318.029,00</b>  | <b>92.920.784,00</b>                                | <b>20.397.245,00</b>       | <b>283.295.074,00</b> | <b>60,00%</b>         |

Source : programme opérationnel Interreg V a FWVI (version du 19 mai 2015)

#### **FWVL08**

Les travaux de cet audit thématique sur la fiabilité des données de performance, demandés par la Commission européenne, ont été réalisés par le prestataire externe. La lettre d'annonce a été transmise le 28 octobre 2021. Les travaux ont été finalisés en 2022.

Le suivi des travaux du prestataire externe a demandé **2,3 jours/hommes** à la CAIF en 2021.

#### **4.3.3 SUIVI DES AUDITS SYSTÈME EN 2021**

##### **FWVL04**

Cet audit de système porte sur l'évaluation du système mis en œuvre par les autorités chefs de file au niveau du contrôle de premier niveau afin de couvrir les thématiques suivantes : séparation des fonctions, vérifications de gestion appropriées et piste d'audit adéquate.

Les rapports définitifs avaient été finalisés le 25 février 2020 pour les versants wallon et flamand. Le rapport définitif du versant français été transmis via SFC à la Commission européenne le 11 février 2021.

Une deuxième version du plan d'action pour le versant flamand a été transmise via SFC le 16 février 2021. Un premier suivi du plan d'action du versant français a été transmis via SFC le 2 juillet 2021, et une deuxième version le 28 octobre 2021. En ce qui concerne le versant wallon, le CPN ne devait pas mettre en œuvre de plan d'action.

Ce suivi a été réalisé par la CAIF et a nécessité **21,1 jours/hommes** en 2021.

##### **FWVL05**

Les travaux de suivi du plan d'action de cet audit qualité



ont été menés auprès de la DAFE qui est l'organisme associé de la CAIF pour le versant wallon.

Les travaux pour cet audit ont été réalisés par la CAIF et ont compté **1,7 jours/hommes** en 2021 pour la CAIF.

#### 4.3.4 AUDITS DES COMPTES ET DE LA DÉCLARATION DE GESTION

Cet audit porte sur la période comptable allant du 01/07/2019 au 30/06/2020. Il a débuté le 29 janvier 2021 par la réception du projet de compte de l'Autorité de certification et par la réception du projet de déclaration de gestion de l'Autorité de gestion le 26 février 2021. Il s'est clôturé par l'établissement du rapport définitif le 26 février 2021.

Cet audit a mobilisé **9,0 jours/hommes** en 2021.

#### 4.3.5 AUDITS D'OPÉRATION INTERREG 2021

L'article 127, §1 du Règlement (UE) n°1303/2013 prévoit que l'Autorité d'audit doit s'assurer que des audits d'opérations sont réalisés sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses déclarées. L'objectif de ces audits est de s'assurer de l'effectivité des contrôles exercés par les autorités de gestion et de certification. Pour ce faire, des contrôles sur place sont menés en vue d'accéder aux pièces originales et de procéder à des vérifications physiques de la réalisation de l'opération financée.

Conformément à l'article 127, §4 du Règlement (UE) n°1303/2013, la stratégie d'audit de la CAIF définit la méthode d'échantillonnage à suivre pour la sélection

des opérations à auditer pour un exercice comptable.

La stratégie d'audit de la programmation 2014-2020 prévoit de réaliser un échantillonnage statistique stratifié, avec si possible constitution de 2 échantillons par année comptable. 30 dossiers certifiés ont été contrôlés pour l'année comptable 2020-2021, correspondant à un montant total certifié de 1.869.700,62 € pour les 20 dossiers de la période 1 et 1.235.411,97 € pour les 10 dossiers de la période 2. Ces audits d'opérations ont été réalisés par les auditeurs nationaux des trois versants du programme.

#### 4.3.6 AVIS ET RAPPORT ANNUEL DE CONTRÔLE INTERREG RELATIF À L'EXERCICE COMPTABLE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

L'avis et le rapport annuel de contrôle 2021 ont été finalisés et envoyés à la Commission européenne le 26 février 2021. Ils ont été validés par la Commission européenne le 10 mai 2021.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, la préparation du rapport annuel 2022 a débuté.

## 5. LE FONDS ASILE, MIGRATION ET INTÉGRATION (AMIF) 2014-2020

### 5.1 CONTEXTE

Le Fonds Asile, migration et intégration a été créé par le règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.

Tel que spécifié en l'article 3 dudit règlement, ce Fonds a pour objectif général de « contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire et de la politique commune en matière d'immigration ».

Par décision du Ministre fédéral du Budget du 9 avril 2015, la responsabilité au titre d'autorité d'audit des Fonds AMIF et ISF<sup>2</sup> a été confiée au Corps interfédéral de l'Inspection des finances, plus précisément à sa Cellule d'Audit des Fonds européens dirigée par une Inspectrice des finances.

Le contrat d'administration, signé le 11 février 2016 entre les autorités gouvernementales et le Corps interfédéral de l'Inspection de finances, a désigné la CAIF pour assurer le rôle d'organisme d'audit du volet Intégration de la partie francophone du Fonds AMIF.

Pour ce qui concerne l'AMIF, la CAIF effectue donc ses travaux pour le compte de l'Autorité d'audit fédérale.

Le budget total alloué à la Belgique pour le Fonds AMIF 2014-2020 s'élève à 179.127.447,12 €<sup>3</sup>, dont 16.672.659,21 € consacrés au volet francophone, partie Intégration.

### 5.2 AUDITS DE SYSTÈME AMIF MENÉS EN 2021 ET SUIVIS RÉALISÉS

#### 5.2.1 AUDITS DE SYSTÈME MENÉS EN 2021

##### AMIF05

Cet audit, lancé en juin 2019, a pour objectif de fonder une opinion sur la qualité des travaux effectués par l'organisme associé à l'Autorité d'audit pour la réalisation des audits de dépenses du programme AMIF, le Service d'Audit des Projets Européens du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le SAPE a intégré la Direction de l'Audit des Projets Européens du Service commun d'audit entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

Cet audit étant réalisé en parallèle avec celui relatif au FSE, les travaux avaient été suspendus en octobre 2019 suite à l'audit de la Commission européenne (DG Emploi) auprès de la CAIF et du SAPE. Les travaux ont repris au second semestre 2021 et sont en cours de finalisation.

Cet audit a demandé **60,6 jours/hommes** en 2021.

##### AMIF06

Cet audit a porté sur l'établissement des comptes annuels, de la déclaration de gestion ainsi que du résumé annuel des rapports d'audit finaux et des contrôles effectués. Le projet de rapport a été transmis à l'Agence FSE le 15 janvier 2021 et le rapport définitif a été transmis à l'Autorité d'audit du programme et l'Agence FSE le 25 janvier 2021.

Cet audit a mobilisé **5,0 jours/hommes** en 2021.

<sup>2</sup> Internal Security Fund.

<sup>3</sup> Décision de la Commission du 4 juin 2019 accordant un budget complémentaire de 80.862.705 € au programme AMIF belge pour la période 2014-2020 approuvé initialement le 18 mars 2015.

## 5.2.2 SUIVI DES AUDITS DE SYSTÈME EN 2021

### AMIF03

Cet audit avait porté sur le système d'information du programme. Les travaux ont été réalisés par un consultant externe. La clôture du plan d'action a été transmise à l'Agence FSE et à l'Autorité d'audit le 19 février 2021.

Cet audit a mobilisé **0,1 jours/hommes en 2021** pour la CAIF.

### AMIF04

Cet audit a porté sur le contrôle de premier niveau réalisé par l'Agence FSE. Le suivi du plan d'action a été transmis à l'Agence FSE et à l'Autorité d'audit le 19 février 2021.

Cet audit a mobilisé **1,9 jours/hommes** en 2021.

## 5.3 AUDITS DES COMPTES ET DES DEPENSES

### Audit des comptes 2019-2020

Cet audit porte sur la période comptable allant du 16/10/2019 au 01/10/2020. Le rapport définitif a été transmis à l'Agence FSE et à l'autorité d'audit le 18 février 2021.

Cet audit a mobilisé **11,7 jours/hommes** en 2021.

### Audit des comptes 2020-2021

Cet audit porte sur la période comptable allant du 02/10/2020 au 15/10/2021. Il a débuté en octobre 2021 et s'est poursuivi en 2022.

Cet audit a mobilisé **6,2 jours/hommes** en 2021.

### Audit des Dépenses

Des avances et des soldes ont été versés aux bénéficiaires par l'Autorité déléguée au cours de la période comptable du 16 octobre 2019 au 01 octobre 2020 et ont été présentés dans les comptes 2019-2020.

Un échantillonnage a été réalisé sur base des dépenses de solde et quatre projets ont été sélectionnés. Les avances ont été examinées de manière exhaustive.

Conformément au protocole conclu le 11 février 2016, les audits des dépenses pour les soldes sont réalisés par le SAPE (DAPE), organisme associé à la CAIF, sur base de l'échantillonnage effectué par la CAIF.

Les rapports des quatre projets de solde ont été finalisés les 1<sup>er</sup>, 3, 9 et 15 février 2021. Le rapport des avances a été établi le 12 février 2021.

Les audits des dépenses auront mobilisé **4,9 jours/hommes** en 2021.

## 5.4 AVIS 2021 DE L'AUTORITÉ D'AUDIT

Un avis annuel pour la partie francophone Intégration du programme a été envoyé à l'Autorité d'audit le 22 février 2021.

Cette dernière a rédigé l'avis global du programme AMIF pour la Belgique requis par l'article 63, § 7, du Règlement (UE) n°2018/1046 et envoyé à la Commission européenne.

## 6. LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS 2021-2027

Les règlements relatifs à la programmation 2021-2027 des fonds européens ont été publiés le 24 juin 2021. Les programmes opérationnels approuvés par les autorités gouvernementales désignent la CAIF comme Autorité d'audit, dans la continuité des programmations antérieures.

Un contrat d'administration portant sur cette mission doit être soumis aux autorités gouvernementales.

Une nouveauté de cette programmation 2021-2027 est d'inclure l'AMIF dans le même règlement que les fonds structurels européens.

Une des premières tâches de la CAIF en tant qu'Autorité d'audit est de remettre une évaluation sur les projets de coûts simplifiés non prévus directement par les règlements. En effet, l'article 94 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil prévoit cette évaluation obligatoire avant la mise en œuvre

des mesures. À ce titre, la CAIF a examiné les propositions de coûts simplifiés communiquées par les Autorités de gestion FEDER et FSE. L'évaluation positive des barèmes de coûts standardisés couvrant les prestations de personnel éligibles pour les mesures 3 et 15 a été délivrée le 8 octobre 2021. L'évaluation positive des coûts forfaitaires au livrable pour l'accompagnement des entreprises a été remise le 29 octobre 2021. Deux autres évaluations de projets de coûts simplifiés ont été poursuivies en 2022.

Cette tâche a nécessité **58,1 jours/hommes** en 2021.

Les programmes opérationnels sont en cours de finalisation à l'heure actuelle par les Autorités de gestion.

## 7. LA FACILITÉ POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE

La Facilité pour la reprise et la résilience est l'outil clé au cœur de NextGeneration.EU, le plan de l'Union européenne pour sortir plus fort de la crise du COVID-19. Cet instrument doit jouer un rôle essentiel pour aider l'Europe à se remettre des conséquences sociales et économiques de la pandémie. Il vise également à contribuer à rendre les économies et les sociétés de l'UE plus résilientes et à assurer la transition verte et numérique.

Il est fondé dans le règlement (UE) n°2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

Le Plan belge établissant la Facilité pour la reprise et la résilience de juin 2021 est structuré autour de six piliers :

1. Climat, durabilité et innovation ;
2. Transformation numérique ;

3. Mobilité ;
4. Social et vivre ensemble ;
5. Economie du futur et productivité ;
6. Finances publiques et examen des dépenses.

La Région wallonne et la Communauté française présentent des projets dans chacun de ces six piliers.

Les instances européennes ont approuvé le plan belge par la décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Belgique du 6 juillet 2021 (référéncé 2021/0169 (NLE)). L'Union met à la disposition de la Belgique une contribution financière sous la forme d'un soutien non remboursable d'un montant maximal de 5.923.953.327 €. L'annexe à cette décision

détaille les investissements et les réformes et précise les jalons et cibles à atteindre pour chacun de ces projets.

Le Corps interfédéral de l'Inspection des finances a été désigné pour réaliser l'audit du Plan national de Relance adopté par le Conseil de l'Union européenne le 6 juillet 2021. Pour la Région wallonne et la Communauté française, c'est la Cellule audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens (CAIF) qui est en charge des travaux d'audit et de l'établissement du résumé des audits qui doit accompagner chaque demande de paiement, conformément à l'article 22 §2 point c) ii) du Règlement (UE) n°2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

Un avenant au contrat d'administration du 11 février 2016 a été transmis, pour signature, aux autorités gouvernementales.

La FRR se distingue des fonds structurels européens par les deux traits suivants : elle agit dans le cadre de la gestion directe de l'Union européenne et non dans le cadre de la gestion partagée. Ensuite, les paiements européens sont directement liés à l'atteinte des jalons et des cibles approuvés par la Commission européenne alors que les fonds structurels sont encore fortement liés au remboursement de dépenses effectuées.

L'année 2021 a essentiellement été consacrée à la prise de connaissance de la réglementation, aux réunions avec les autorités, à la mise en place du Comité des Autorités d'audit et à la rédaction d'une première version de la stratégie d'audit.

## 8. LE COMITÉ DE SUIVI DES AUDITS

Le contrat d'administration du 11 février 2016 délimitant le rôle de l'Autorité d'audit et des organismes associés prévoit la mise en place d'un Comité de suivi des audits pour les fonds structurels européens. Il a pour objet d'assurer un échange efficace des informations sur les contrôles et audits réalisés et de s'assurer du bon suivi des recommandations effectuées.

Le Comité de suivi des audits est composé des personnes suivantes :

- les Ministres-Présidents de la Région wallonne et de la Communauté française (ou leurs représentants) en charge de la coordination des fonds européens ;
- le Secrétaire général du Service public de Wallonie ou son représentant ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française ou son représentant ;
- un représentant de l'Autorité de gestion pour les programmes FSE ;
- un représentant de l'Autorité de gestion pour les programmes FEDER ;
- un représentant de l'Autorité de certification FEDER ;
- un représentant de l'Autorité de certification FSE ;
- un représentant du Département de l'Audit du Service public de Wallonie ;
- un représentant de l'organisme associé à l'Autorité d'audit en charge du contrôle des opérations cofinancées par le FEDER, la DAFE ;
- un représentant du Service général de l'Audit du Ministère de la Communauté française ;
- un représentant de l'organisme associé à l'Autorité d'audit en charge du contrôle des opérations cofinancées par le FSE, le SAPE ;
- un représentant de l'Autorité d'audit (CAIF).

L'Autorité de gestion du programme Interreg IV et V a France Wallonie Vlaanderen est également conviée aux réunions du Comité de suivi des audits.

Ce Comité est l'instance à laquelle la CAIF rend compte de sa mission. Les rapports d'activités et les rapports d'audit de système ainsi que les plans d'actions lui sont transmis. Il est chargé principalement de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité d'audit et de veiller au règlement de façon satisfaisante des constats émis lors des contrôles nationaux ou communautaires.

La présidence du Comité est assurée par le Ministre ayant la coordination des Fonds européens dans ses attributions. Le secrétariat du Comité est assuré par la CAIF. Les représentants des administrations peuvent être invités à participer aux réunions du Comité en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité a été approuvé par le Comité de suivi des audits le 14 mars 2018.

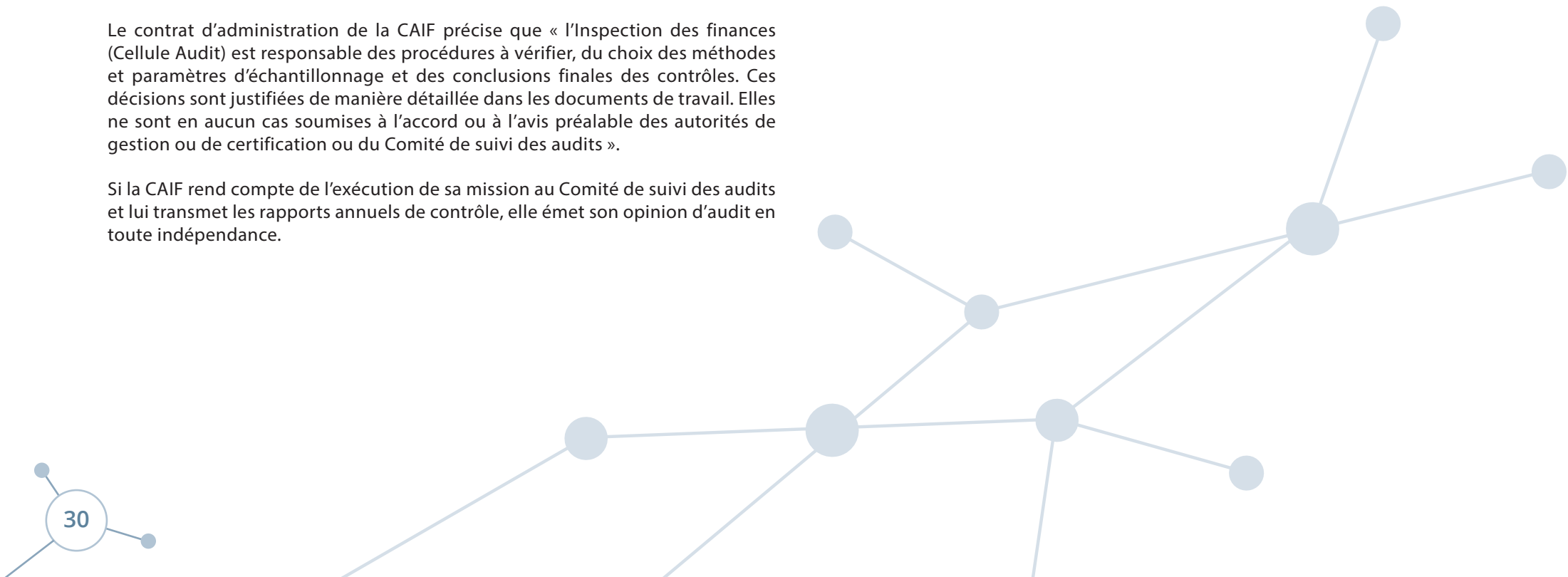
Le contrat d'administration de la CAIF précise que « l'Inspection des finances (Cellule Audit) est responsable des procédures à vérifier, du choix des méthodes et paramètres d'échantillonnage et des conclusions finales des contrôles. Ces décisions sont justifiées de manière détaillée dans les documents de travail. Elles ne sont en aucun cas soumises à l'accord ou à l'avis préalable des autorités de gestion ou de certification ou du Comité de suivi des audits ».

Si la CAIF rend compte de l'exécution de sa mission au Comité de suivi des audits et lui transmet les rapports annuels de contrôle, elle émet son opinion d'audit en toute indépendance.

Le Comité de suivi des audits a tenu quatre réunions en 2021 :

| Date        | N° réunion      | Lieu  | Présidence (au nom du Ministre-Président) |
|-------------|-----------------|-------|-------------------------------------------|
| 10 mars     | 41 <sup>e</sup> | Teams | Madame Emeline Petit                      |
| 9 juin      | 42 <sup>e</sup> | Teams | Madame Emeline Petit                      |
| 8 septembre | 43 <sup>e</sup> | Teams | Madame Emeline Petit                      |
| 8 décembre  | 44 <sup>e</sup> | Teams | Madame Emeline Petit                      |

A chacune de ces réunions, l'Autorité d'audit (CAIF) et les Autorités de certification (FEDER et FSE) ont fait état de l'avancement de leurs travaux respectifs.



## 9. AUTRES INFORMATIONS

### 9.1 COORDINATION AVEC LES INSTANCES EUROPÉENNES

#### 9.1.1 RÉUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Dans le contexte de coopération avec les Autorités d'audit, la Commission européenne prend l'initiative d'organiser des réunions de concertation ou de travail avec celles-ci.

A ce titre, la CAIF a notamment participé, en 2021, à :

- Transnational network Sco practitioners le 23 février ;
- Réunion technique des Autorités d'audit le 12 mars ;
- Transnational network Sco practitioners, les 17 et 18 mars ;
- Réunion technique des Autorités d'audit le 4 juin ;
- Bilatérale de la Belgique avec la Commission européenne le 10 septembre ;
- Réunion technique des Autorités d'audit le 20 octobre ;
- Transnational network Sco practitioners, les 28 et 29 octobre ;
- Réunion technique des Autorités d'audit le 7 décembre.

#### 9.1.2 AUDITS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

##### 9.1.2.1 AUDIT DE LA DG REGIO AUPRÈS DE L'AUTORITÉ D'AUDIT ET DE SON ORGANISME ASSOCIÉ LA DAFE

La DG REGIO avait procédé du 16 au 24 mai 2019 à une revue et réexécution des travaux d'audit concernant le Programme opérationnel FEDER Wallonie 2020.EU.

L'audit avait pour objectif principal d'obtenir, à travers la revue des travaux réalisés par l'Autorité d'audit, une assurance raisonnable qu'aucune insuffisance grave dans le système de gestion et de contrôle reste non détectée, non signalée, et par conséquent, non corrigée une fois que les comptes ont été soumis à la Commission.

L'audit a porté plus particulièrement sur les exigences clés suivantes :

- Exigence clé n° 14 : Séparation adéquate des fonctions et systèmes adéquats permettant de garantir que tout autre organisme qui effectue des contrôles en conformité avec la stratégie d'audit du programme dispose de l'indépendance fonctionnelle nécessaire et tient compte des normes d'audit internationalement reconnues ;
- Exigence clé n° 16 : Audits adéquats des opérations ;
- Exigence clé n° 18 : Procédures adéquates relatives

à la production d'un avis d'audit fiable et à la préparation du rapport de contrôle annuel.

La CAIF a envoyé la mise en œuvre du plan d'action à la Commission le 24/03/2021. Un courriel a été reçu le 6/12/2021 pour les constats 11 et 12 que la CAIF a traité en collaboration avec son organisme associé et l'Autorité de gestion. La réponse a été apportée début 2022.

##### 9.1.2.2 AUDIT DE LA DG EMPLOI AUPRÈS DE L'AUTORITÉ D'AUDIT ET DE SON ORGANISME ASSOCIÉ LE SAPE

La DG EMPLOI avait procédé du 14 au 25 octobre 2019 à une revue et réexécution des travaux d'audit concernant le Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020.eu.

L'audit avait pour objectif principal d'obtenir, à travers la revue des travaux réalisés par l'Autorité d'audit, une assurance raisonnable qu'aucune insuffisance grave dans le système de gestion et de contrôle reste non détectée, non signalée, et par conséquent, non corrigée une fois que les comptes ont été soumis à la Commission.

L'audit s'est concentré plus particulièrement sur les exigences clés suivantes :

- Exigence clé n°16 : Audits adéquats des opérations.
- Exigence clé n°18 : Procédures adéquates relatives à la production d'un avis d'audit fiable et à la préparation du rapport de contrôle annuel.

L'audit a été clôturé le 25/05/2021.

### 9.1.2.3 AUDIT DE LA DG EMPLOI AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE GESTION DANS LE CADRE DU FEM

La DG EMPLOI a procédé à l'audit du projet Hainaut Machinery dans le cadre du Fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) auprès de l'Agence FSE et du Forem. La CAIF a participé à la réunion d'entrée du 22 février 2022.

### 9.1.3 CONTRIBUTION AUX ÉTUDES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La CAIF a également contribué à l'étude commandée par la Commission européenne (DG Home) concernant le coût du contrôle des fonds AMIF et ISF pour 2021. Elle a également apporté une réponse à l'enquête de la Cour des Comptes européenne sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

La coordination avec les instances européennes ainsi que la participation à leurs audits et études ont totalisé **30,0 jours/hommes** en 2021.

## 9.2 COORDINATION AVEC LES AUTORITÉS DE GESTION ET DE CERTIFICATION (FONDS EUROPÉENS)

Les relations avec les Autorités de gestion et de certification des programmes impliquent pour la CAIF la participation à différents groupes de travail

portant sur la coordination des actions de contrôle et sur l'exposé de ses différentes activités. Ainsi, la CAIF a été représentée aux réunions reprises ci-après :

- Comité de suivi Interreg V a France Wallonie Vlaanderen le 12 mars ;
- Réunions virtuelles du groupe de travail OLAF en janvier, avril, juillet et octobre 2021 ;
- Comité de suivi FEDER et FSE le 17 décembre.
- Deux réunions du groupe de travail administratif ont eu lieu de manière virtuelle les 8 janvier et 21 décembre.

## 9.3 COORDINATION AVEC LES ORGANISMES ASSOCIÉS

Les protocoles de collaboration concernant la réalisation des audits d'opération par le SAPE et la DAFE prévoient des rencontres régulières. Ainsi, des réunions bilatérales se sont tenues tout au long de l'année 2021 pour traiter des différents problèmes rencontrés lors des contrôles sur place. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le SAPE et la DAFE ont été intégrés dans le Service commun d'audit entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, au sein de la Direction de l'Audit des Projets Européens (DAPE). A partir de septembre 2021, les réunions bilatérales ont eu lieu avec la DAPE et ont concerné les différents fonds FSE, FEDER et AMIF.

- Réunions bilatérales avec la DAFE les 05/05 et 30/06

- Réunions bilatérales avec le SAPE les 12/01, 26/01, 08/02, 15/03, 28/05, 05/07.
- Réunions bilatérales avec la DAPE les 06/09, 11/10, 18/11 et 09/12.

## 9.4 AUTRES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Pour les programmes de coopération territoriale européenne auxquels la Région wallonne prend part à titre de partenaire<sup>4</sup>, la CAIF participe aux réunions des Groupes des auditeurs instaurés par les Autorités d'audit de ces programmes.

Les audits d'opérateurs wallons sont réalisés soit directement par les auditeurs nationaux (c'est le cas des programmes Euregio Meuse-Rhin et Grande Région pour 2014-2020), soit par des cabinets d'audit privés (c'est le cas des autres programmes).

La CAIF est amenée à accompagner ces derniers contrôles de manière à faciliter le travail des prestataires externes.

En 2021, la CAIF a assisté, par visio-conférence, à deux audits d'opération réalisés en Wallonie. La CAIF a également contribué aux travaux du groupe des auditeurs des programmes Interreg V B ENO, URBACT et EUROPE<sup>5</sup> par procédures écrites ou via la participation aux GDA tenus en visio-conférence.

4 A savoir les programmes Euregio, Interreg IV B Europe du Nord ouest, Interreg IV C Urbact et Espon.

5 Ce groupe est présidé par l'Autorité d'audit française (Commission interministérielle de Coordination des Contrôles)



# 10. MÉTHODES ET FORMATIONS

## 10.1 FORMATIONS

Conformément aux recommandations des normes internationales d'audit<sup>6</sup>, la Cellule accorde une grande importance à la formation permanente et continue de son personnel. Au total, les collaborateurs de la CAIF se sont formés 48,03 jours/hommes avec des formateurs extérieurs, et se sont formés en interne 31,97 jours/hommes en 2021.

Les formations dispensées par des formateurs extérieurs qui ont été suivies par les différents membres de la CAIF, ont porté principalement sur les thèmes suivants :

- Audit dans le secteur public
- Audit et fraude
- Méthodologie d'une mission d'Audit interne
- Formation Excel, File Maker Pro
- Formation outil d'audit IIABEL
- Midi de l'Audace
- Formation WBFIN-SAP (comptabilité, finances publiques et outils SAP)
- Aides d'Etat
- Sharepoint
- Assertivité : s'affirmer en pensée et en action
- Assertivité pour les dirigeants
- Gestion de la boîte mails
- Appréhender le management situationnel
- Formation IIABEL à l'Ethique
- Rédaction de rapports structurés et concis
- Formation initiale EAP, introduction et fédéralisme
- Télétravail

<sup>6</sup> Voir notamment la norme ISA 220 relative au contrôle qualité d'un audit d'états financiers et la norme IIA 1210 qui a trait aux compétences.

# 11. ESTIMATION DES COÛTS DE LA CAIF

## 11.1 ESTIMATION DU COÛT RÉEL

Le relevé présenté ci-après prend en compte toutes les dépenses connues, effectivement occasionnées par l'activité de la CAIF, quelle que soit leur imputation budgétaire (sur crédits spécifiques ou non), et le coût des biens durables mis à disposition. Les charges les plus importantes de type loyer et charges y afférentes, bureautique sont prises en charge par le Service public de Wallonie.

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 13 mai 2015, les charges salariales de trois ETP sont financées par le budget de l'assistance technique FEDER et FSE de la programmation 2014-2020 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Tableau 6 : Synthèse des coûts réels de la CAIF en 2021**

|                                                                                                     | SPW               | M.F.W-B          | Fédéral           | UE               | Total             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Charges salariales (allocations et indemnités comprises)                                            | 509.991,18        | 54.944,87        | 128.608,22        | 97.892,03        | 791.436,30        |
| Frais de fonctionnement (formation, petit matériel, téléphonie, impression, assistance, équipement) | 31.312,98         | 1.143,52         | 0,00              | 0,00             | 32.456,50         |
| Frais de consultance extérieure                                                                     | 20.619,54         | 0,00             | 0,00              | 0,00             | 20.619,54         |
| Loyer et charges locatives                                                                          | 146.560,98        | 0,00             | 0,00              | 0,00             | 146.560,98        |
| <b>TOTAL 2021</b>                                                                                   | <b>708.484,67</b> | <b>56.088,39</b> | <b>128.608,22</b> | <b>97.892,03</b> | <b>991.073,31</b> |
| Répartition budgétaire 2021                                                                         | 71,49%            | 5,66%            | 12,98%            | 9,88%            | 100%              |

## 11.2 CRÉDITS BUDGÉTAIRES SPÉCIFIQUES

Le tableau qui suit précise les crédits budgétaires spécifiques dont a bénéficié la CAIF au cours de l'exercice 2021.

Tableau 7 : Crédits budgétaires CAIF

| Budget | DO/<br>Programme | A.B.     | Libellé                                                                    | Crédit ajusté CE <sup>11</sup> | Crédit ajusté<br>CL <sup>7</sup> | Engagé au<br>31/12/21 | Dont avances<br>de fonds<br>provisionnelles | Payé au 31/12/21 |
|--------|------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|------------------|
| SPW    | 10               | 11.01    | Remb.alloc. & indemnités<br>du personnel de la CAIF                        | 124.000                        | 124.000                          | 124.000               | -                                           | 88.010,37        |
| SPW    | 10               | 12.06    | Frais de fonctionnement de la CAIF                                         | 39.000                         | 39.000                           | 26.920                | 26.920                                      | 23.824,33        |
| SPW    | 10               | 12.07    | Prestations d'assistance<br>pour la CAIF                                   | 162.000                        | 95.000                           | 32.670                | -                                           | 20.619,54        |
| SPW    | 10               | 74.07    | Frais d'équipement de la CAIF                                              | 18.000                         | 18.000                           | 5.000                 | 5.000                                       | -                |
| FWB    | 14               | 12.01.20 | Dépenses permanentes pour achat<br>de biens non durables et<br>de services | 9.000                          | 9.000                            | -                     | -                                           | 1.143,52         |
| Total  |                  |          |                                                                            | 352.000                        | 285.000                          | 188.590               | 31.920                                      | 133.598          |

<sup>7</sup> Y compris les réallocations.

## 12. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

**AMIF** : Fonds Asile, Migration et Intégration

**CAIF** : Cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les fonds européens

**CE** : Commission Européenne

**CIA** : Certified Internal Auditor

**CIIF** : Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances

**COCOF** : Commission Communautaire Française

**DAFE** : Direction de l'Audit des Fonds Européens, Département de l'Audit, Secrétariat général du Service Public de Wallonie

**DAPE** : Direction de l'Audit des Projets Européens, Service Commun d'Audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FEI** : Fonds Européen d'Intégration

**FEM** : Fonds Européen d'ajustement à la Mondialisation

**FRR** : Facilité pour la reprise et la résilience

**FSE** : Fonds Social Européen

**FWB** : Fédération Wallonie Bruxelles

**MFWB** : Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles

**OLAF** : Office Européen de Lutte Antifraude

**SAPE** : Service général de l'Audit, Service d'Audit des Projets Européens, Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles

**SCA** : Service Commun d'Audit

**SFC** : System for Fund Management in the Europe Community

**SPW** : Service Public de Wallonie

**SPW ARNE** : Direction générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Service Public de Wallonie

**SPW TLPE** : Direction générale du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie du Service Public de Wallonie

**SPW EER** : Direction générale de l'Economie, Emploi et Recherche du Service Public de Wallonie



Inspection des Finances



FEDER-FSE  
UNION EUROPEENNE

Wallonie

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Francophones  
Bruxelles

L'UNION EUROPÉENNE ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR